

# **Contribution d'Alternatiba66, Amis de la Terre et ATTAC66 à la concertation publique sur le projet STEP**

Le projet de gazoduc STEP (South transit East Pyrénées) surgit dans une concertation préalable précipitée pour en faciliter l'implantation, tout en masquant l'ambitieux projet global, qui vient à contre temps de la transition énergétique.

C'est sans nul doute, un des tronçons du gigantesque projet MidCat qui vise à interconnecter les réseaux français et espagnol en passant par les Pyrénées Orientales et l'Aude, afin de renforcer le marché européen du gaz.

La construction du premier tronçon de ce projet démesuré a démarré en 2012 puis arrêté suite à l'opposition des populations locales en Catalogne Sud et au désengagement de la France, qui n'en cautionnait plus l'utilité. A notre connaissance aucun fait nouveau ne vient justifier aujourd'hui le changement de position de la France. Position renforcée par la baisse continue de consommation de gaz

Le lancement de cette démarche de concertation préalable qui vient d'être engagée, est critiquable sur de nombreux points : la procédure de concertation qui occulte des étapes importantes, les besoins qui justifient ce projet sont contestables, les impacts environnementaux sont minimisés, les incohérences du signal prix et les nouvelles capacités de fourniture de gaz induites par ce tuyau compromettraient la lutte contre le changement climatique.

Tous ces points énoncés, qui vont vous être détaillés nous conduisent à rejeter fermement ce projet.

## **Procédure de Concertation**

La concertation engagée par le maître d'ouvrage, postule que ce projet nécessite d'être réalisé pour satisfaire des besoins qui ne sont ni discutés ni partagés par les citoyens du territoire concerné. De plus, TIGF souligne que le projet aurait été légitimé par la Commission européenne sous prétexte qu'il est sur la liste de projet d'intérêt commun de l'UE. Ceci, pour occulter la phase indispensable de discussion de l'opportunité du projet, de la pertinence des besoins et des solutions alternatives éventuelles. Il convient là de rappeler que cette décision de la commission européenne ouvre la phase d'une pré-étude, mais n'est pas du tout une décision finale de réalisation du projet. Par contre, cette décision, ouvre la porte, pour les opérateurs, à des financements publics européens. A ce stade de l'avancement des analyses, la commission de régulation de l'énergie (CRE : régulateur français) a émis un avis négatif sur le projet STEP.

Les conditions du démarrage de cette consultation organisée avec le maître d'ouvrage TIGF manquent sérieusement de transparence, elles sont de nature à compromettre la rigueur démocratique, la qualité du débat et l'acceptabilité des conclusions de ce débat. En effet, TIGF fixe des rencontres différentes pour les

décideurs, les institutionnels, les citoyens et adapte son discours et son argumentaire selon ses interlocuteurs. Nous nous insurgons contre ces pratiques déloyales qui discréditent ce débat.

Un débat riche et transparent suppose que des avis différents puissent s'exprimer dans les différentes réunions d'information, comme la CNDP l'a organisé lors de débats précédents.

La CNDP va être amenée à partir de mi-février à organiser un débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), comprenant un volet sur la sécurité d'approvisionnement en gaz. Ce serait un espace de discussion adapté pour poser les vraies questions : a-t-on besoin de ce projet d'interconnexion gazière ? De l'argent public doit-il servir à le financer ?

**Nous vous demandons madame la garante, d'invalider cette concertation et d'organiser un débat sur l'opportunité de ce projet, en présence des différentes parties prenantes (CRE, associations environnementales, autres acteurs du marché gazier, élus locaux, citoyens,....), soit dans le cadre de cette concertation soit dans celui de la PPE.**

### **Justification des besoins du projet**

Le dossier du maître d'ouvrage justifie le projet par deux nécessités la sécurité d'approvisionnement et la fluidité des échanges.

Les interconnexions et les terminaux gaziers existants doivent satisfaire à la sécurisation des approvisionnements. La CRE souligne d'ailleurs que des capacités d'interconnexion complémentaires avec l'Espagne n'auraient pas d'utilité pour la sécurité d'approvisionnement de la France.

La fluidité des échanges, qui s'inscrit dans la volonté de réaliser un grand marché européen du gaz est totalement inadapté à l'heure d'une nécessaire transition énergétique. De plus, la CRE considère d'ailleurs que les capacités d'interconnexion actuelles permettent de satisfaire les besoins du marché.

Les besoins ne sont donc pas prouvés.

**Les besoins invoqués ne sont pas pertinents dans le contexte actuel et ne s'inscrivent pas non plus dans les perspectives de la transition énergétique.**

### **Impacts environnementaux des travaux**

Les travaux de pose du tuyau sont une vraie balafre pour les paysages et le terrain. Ce couloir de pose laisserait une cicatrice indélébile, notamment dans la forêt de chênes liège des Albères. De plus, il constituerait une entrave à l'écoulement des eaux des nappes superficielles, dans des territoires déjà fragilisés par la sécheresse.

Même si toutes les précautions sont prises pour l'extraction des terres de remblai et

des terres de surface pour réduire les désordres, la destruction ou les déplacements éventuels de la flore et de la faune constitue un bouleversement des écosystèmes sur plusieurs centaines de kilomètres ce qui est inacceptable.

La destruction d'un écosystème et son déplacement pour compenser, laisse supposer que les équilibres écologiques anciens et nouveaux sont maîtrisés. Il est présomptueux de prétendre préserver les services à la nature des territoires affectés. La biodiversité et les écosystèmes sont complexes et uniques, ils ne peuvent être réduits à un système d'échange ou de déplacement dans le cadre d'une compensation. **Ces démarches sont une des lignes rouge du projet.**

## **Production et injection de biogaz dans le réseau**

Pour favoriser l'acceptabilité du projet, la société TIGF indique que son infrastructure servira à accueillir les productions de gaz issu d'énergies renouvelables : biométhane, Power to gaz et GNV.

**Nous aurons évidemment besoin de biogaz pour réussir la transition énergétique, mais les besoins en infrastructure sont très différents de ceux proposés par TIGF avec cette interconnexion.**

Bien sûr nous accueillons favorablement la production de biogaz et son injection dans le réseau, mais les niveaux de production potentiels devraient pouvoir être absorbés par le réseau existant, d'autant plus que l'on enregistre depuis 2015 une baisse de la consommation de gaz. Cette tendance ne peut que s'accroître dans le cadre de l'application du scénario Région à énergie positive, de la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée.

## **Prix du gaz et « signal prix »**

Des prix compétitifs qui signifieraient selon la loi du marché baisse des prix pour le consommateur est encore une illusion énoncée par le porteur du projet. En effet, le gouvernement a institué par ailleurs une taxe carbone dont l'objectif annoncé est de donner un « signal prix » aux énergies fossiles pour en baisser la consommation. De plus, la construction d'une nouvelle infrastructure gazière non rentable, aurait plutôt tendance à moyen terme, à faire augmenter les prix, et donc à faire peser sur le consommateur le coût de cette interconnexion, dont l'intérêt est contesté.

Cette taxe s'applique aux ménages et entreprises, mais les industries qui sont assujetties au marché carbone y dérogent. En conclusion les incohérences de ces dispositifs excluent de ces contraintes les entreprises les plus polluantes.

L'UE s'entête à maintenir coûte que coûte un marché carbone européen qui a fait preuve de son inefficacité. Les défaillances du marché carbone n'ont pas permis de réduire les émissions de GES, la pollution reste la moins chère des options pour le secteur industriel, Ce dispositif est incapable à délivrer une incitation économique pour provoquer une transformation du système productif.

**Dans ce contexte incohérent, seul le secteur industriel énergivore qui n'est pas soumis à la taxe carbone mais au marché carbone pourrait être bénéficiaire de ces prix compétitifs.**

## **Un enjeu majeur : le climat**

L'enjeu prioritaire aujourd'hui porte sur les mesures à prendre pour lutter contre le changement climatique. En 2016, l'augmentation de la température a atteint +1,1°C par rapport à l'ère préindustrielle et nous observons déjà les conséquences sévères du dérèglement climatique.

Le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) a publié une étude alarmiste en novembre 2017, soulignant qu'après deux ans de stabilité les émissions de gaz à effet de serre repartaient à la hausse.

L'année 2017, marquée par des phénomènes climatiques extrêmes, est en passe de figurer au palmarès des trois années record.

Les phénomènes extrêmes s'empilent, traduisant une profonde déstabilisation du système climatique mondial, aux conséquences toujours plus lourdes.

**Aujourd'hui, les alertes du GIEC et du PNUE nous rappellent que la lutte contre le changement climatique, qui constitue l'enjeu majeur pour la planète, doit être la priorité d'action des politiques publiques or la construction de nouvelles infrastructures gazière va à l'encontre de l'Accord de Paris.**

**C'est pourquoi nous demandons :**

**- de stopper l'avancement du projet STEP,**

- un débat public sur l'opportunité du projet, s'appuyant sur une expertise indépendante,

- la publication officielle de l'étude Poyri commanditée par la commission européenne, livrant une analyse coût- bénéfice du projet indépendante.

- l'étude de solutions alternatives si nécessaire,

- l'arrêt des financements publics aux énergies fossiles

- l'arrêt de toute nouvelle construction d'infrastructure

- des productions d'énergies renouvelables au plus près des consommations dans chaque territoire,

- que le territoire ne soit pas un lieu de transit pour les énergies fossiles,

- que les investissements publics soient alloués à l'éradication des passoires énergétiques dans l'habitat et au développement des énergies renouvelables.